

ORGANISME de FORMATION



reseaudef

Client

Catalogue

2024



Nous sommes un Réseau international indépendant d'entreprises expertes en sécurité incendie et fournissons nos produits et services pour des projets de toute complexité.

Notre mission est de prendre en charge la protection de nos clients contre les risques multiples d'incendie et les accompagner dans la durée pour pérenniser leur activité et sécuriser les occupants de leurs sites.

La formation de nos clients s'inscrit dans cette mission, et nous mettons tout en œuvre pour assurer la bonne exploitation de votre installation, l'autonomie et la réactivité de vos équipes au quotidien et en toutes circonstances.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute pour vous aider à définir votre projet de formation.

L'équipe de l'Organisme de Formation
du Réseau DEF

Nos formations :

Exploitation

Technique

Réglementation

Sécurité et santé au travail

Composition de nos formations Santé Sécurité au travail

Formations	Consignes de sécurité 3H30		Moyens de secours 3H30	
	Théorie 2h	Pratique 1h30/2 h	Théorie 2h	Pratique 1h30/2h
E.P.I.				
S.R.I.				
Consignes de sécurité				
Moyens de secours				
Exercice Evacuation				
Exercice manipulation des extincteurs				

Sécurité et santé au travail

1 - Prévention et Protection contre l'incendie

2 - Sécurité des Personnes

3 - Santé des Personnes

4 - Risques Electriques

Préambule

L'Organisme de Formation du Réseau DEF a été créé en 2008 pour répondre au besoin de formation que présente l'exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) toutes marques.

Notre équipe de formateurs experts couvre la France entière et l'international pour vous apporter les connaissances et les compétences nécessaires à la bonne exploitation de votre installation.

Notre volonté est de vous faire gagner en autonomie et en sécurité, mais également vous assurer de répondre aux exigences réglementaires (voir encadrés «Quelles sont les exigences réglementaires et normatives ?» , pages 7-8).

Pour cela, nous vous proposons une offre complète de formations sur quatre thèmes majeurs, qui peuvent être intégrées dans votre plan de formation dans le cadre du développement de compétences de votre personnel :



Grâce aux différents modules **Exploitation**, vous serez en mesure d'exploiter l'ensemble de votre installation à travers la manipulation experte de votre Système de Détection Incendie (SDI), de votre Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) ou de votre Unité d'Aide à l'Exploitation (UAE).



Les modules **Technique**, plus avancés et proposés sous certaines conditions, vous permettront de maîtriser l'architecture et l'installation de nos produits selon nos exigences constructeurs et nos logiciels de programmation.



Les modules **Réglementation** vous permettront de concevoir l'installation d'un système de sécurité incendie conformément aux normes et à la réglementation en vigueur, de la mettre en œuvre et de connaître les principes de mise en sécurité dans votre établissement.



Enfin les modules spécifiques **Sécurité et Santé au travail** vous permettront de rendre vos équipes plus autonomes et réactives lors d'interventions liées principalement aux risques incendies ou électriques tout en maintenant la sauvegarde de vos biens et de votre personnel.

En choisissant l'Organisme de Formation Réseau DEF, vous disposez de tout le savoir-faire et l'expertise de Réseau DEF, et de formateurs en contact permanent avec votre installateur et/ou mainteneur.

À l'issue de chaque session, les participants sont inscrits au registre de sécurité et reçoivent une attestation nominative, sous réserve d'avoir obtenu 70 % de bonne réponse au questionnaire de validation des acquis. Ces formations font l'objet de conventions et peuvent être intégrées à votre budget de formation.



N'oubliez pas qu'une formation est efficace si elle met en valeur les compétences de votre personnel et si elle lui permet de mettre en œuvre ces nouveaux acquis. Nous vous conseillons de prévoir des recyclages tous les ans. De cette façon, vous maintiendrez le niveau de qualification de votre personnel et vous pallierez également aux changements de votre personnel, au manque de pratique, etc.

Lexique

SSI : Système de Sécurité Incendie

SDI : Système de Détection Incendie

SMSI : Système de Mise en Sécurité Incendie

ECS : Equipement de Contrôle et de Signalisation

CMSI : Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie

DECT : Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation

IEAG : Installation d'Extinction Automatique à Gaz

UAE : Unité d'Aide à l'Exploitation

ERP : Etablissement Recevant du Public

IGH : Immeuble de Grande Hauteur

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une organisation spécifique pourra être envisagée entre le formateur et le client afin d'aménager au mieux l'accueil des stagiaires et le déroulement de nos formations.

Nos formations peuvent faire l'objet d'un contrat formation qui, en fonction de sa durée et du nombre de sessions par an, vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information sur notre contrat formation, demande de devis, programme détaillé ou prise de rendez-vous avec l'un de nos formateurs. Le délai d'accès à nos formations, entre votre demande de devis et la réalisation de la prestation, est d'environ 2 mois, variable selon le calendrier de nos formateurs.

Exigences réglementaires et normatives

Le Code du Travail précise les obligations de l'employeur :

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. (...) L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article R4227-38

La consigne de sécurité incendie indique :

1. Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
2. Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
3. Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
4. Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ;
5. Les moyens d'alerte ;
6. Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
7. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
8. Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La Norme française NF S 61-933 décrit les obligations du chef d'établissement vis-à-vis de la formation :

Article 6.1

Il appartient au chef d'établissement d'habiliter le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance élémentaire.

Le personnel chargé de l'exploitation doit posséder un niveau de qualification suffisant, donné par une formation réactualisée dans le temps, en fonction de ses attributions et responsabilités.

La formation des exploitants doit prendre en compte au minimum les aspects suivants :

- La connaissance du site,
- Les consignes de sécurité internes à l'établissement,
- La manipulation des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles engendrées.

Chaque formation à l'exploitation devra faire l'objet d'un procès-verbal précisant :

- Le type de formation (connaissance du site, manipulation experte des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles de ses actions, etc.),
- Les noms et signature du formateur et des stagiaires,
- Le ou les supports, identifiés, qui ont servi de base à la formation.
- Un procès verbal de chaque formation réalisée doit être conservé par le chef d'établissement.

Article 6.5

Cas particulier : en présence d'une U.A.E., il convient de s'assurer que les personnes chargées de son exploitation sont formés également à l'exploitation des E.C.S. et C.M.S.I. qui lui sont associés.

Exploitation du Système de Sécurité Incendie (SSI)

FOR-001-E

Exploitation



Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de compétence Niv. II

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de manipuler de façon experte et en toute autonomie les équipements de votre Système de Sécurité Incendie.

Contenu de la formation

- La règlementation incendie.
- La constitution d'un Système de Sécurité Incendie.
- Le fonctionnement général d'un système de Sécurité Incendie.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas d'alarme.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas de dérangement.
- La position et les voyants des dispositifs actionnés de sécurité.
- Les manipulations de base à réaliser sur un système de sécurité incendie.
- Exercices pratiques sur le système de sécurité incendie en place
- Validation des acquis : questionnaire.



Complétez cette formation avec les modules « Mise en place des consignes de sécurité » et « Utilisation et manipulation des moyens de secours », pour une journée de formation optimisée. Nous consulter.

Exploitation d'une Installation d'Extinction Automatique

FOR-002-E

Exploitation



Savoir lire le français. Fournir le dossier d'installation avec l'environnement de l'installation.



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'exploiter leur IEA au niveau 2 (niveau exploitant).

Contenu de la formation

- Présentation d'un système EA.
- Présentation des constituants d'une IEA (notions de sécurité des personnes).
- Explication du fonctionnement d'une IEA.
- Visite de votre installation.
- Exploitation du DECT.
- Validation des acquis : questionnaire.



Ce module peut être personnalisé en fonction de votre installation (Gaz-Eau) et vous permettra d'être en conformité avec les Règles APSAD.

Exploitation du système de Supervision VisioDEF3D

FOR-003-T

Exploitation



Savoir lire le français - Avoir effectué la formation « exploitation d'un SSI au Niv.2 ».



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de compétence Niv. II

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, les participants seront capable d'exploiter en autonomie leur système de Supervision VisioDef 3D.

Contenu de la formation

- La présentation de l'interface IHM SSI-UAE
- Les détails des fenêtres
- La navigation
- La configuration des profils utilisateurs
- Les filtres sur les évènements
- La configuration des consignes
- La configuration des acquittements et des actions sur évènements
- La consultation des historiques
- Manipulation pratiques
- Validation des acquis : Questionnaire



Cette formation est disponible pour les UAE VisioDEF et VisioDEF 3D.

Formation Technique sans programmation d'une Centrale Incendie

FOR-001-T

Technique



Technicien de maintenance



De 1 à 4 personnes



14 heures minimum (formation initiale)
7 heures minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous saurez réaliser une maintenance préventive et curative.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte, Leonis.

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Formation Technique avec programmation d'une Centrale Incendie

FOR-002-T

Technique



Technicien de travaux neuf ou maintenance



De 1 à 4 personnes



21 heures minimum (formation initiale)
7 heures minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous saurez réaliser une mise en service et une maintenance préventive et curative

Formation dispensée sous conditions, nous consulter.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Présentation des logiciels de téléchargement
- Méthodologie de mise en service : paramétrage, programmation, téléchargement
- Modifications de programmations
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte, Leonis.

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Principe de mise en sécurité dans un ERP

FOR-001-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer les enjeux de la sécurité incendie ainsi que l'ensemble des normes et règlements dans les Etablissements Recevant du Public.

Contenu de la formation

- Définition et classification des bâtiments : conception, comportement au feu.
- Présentation des normes et réglementation incendie : détection & mise en sécurité.
- Organisation de la sécurité.
- Présentation de solutions matérielles en relation directe avec les applications les plus courantes dans les ERP.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Cette formation généraliste vous permettra de comprendre le principe de mise en sécurité de votre établissement et de mettre à jour vos connaissances, conformément aux dernières évolutions de la réglementation selon l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié. Ce module est disponible pour les établissements suivants : J ; O ; U et R.

Autres types d'établissements nous consulter.

Règles d'installation d'un SDI

FOR-002-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation vous serez capable de concevoir et de mettre en œuvre un Système de Détection incendie.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Détection incendie.
- Conception des zones de détection.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Détection Incendie .
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Détection incendie selon la NF S 61-970.

Règles d'installation d'un SMSI

FOR-003-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation vous serez capable de concevoir et de mettre en œuvre un Système de Mise en Sécurité Incendie.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Conception des zones de mise en sécurité.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Mise en Sécurité incendie selon la NF S 61-932.

Mise en place des consignes de sécurité et exercice

FOR-002-S

Sécurité & Santé



Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de faire appliquer les consignes de sécurité de votre établissement en toutes circonstances.

Contenu de la formation

- Identification des moyens de protection : détection sur le site, plan d'évacuation, équipements de mise en sécurité.
- Présentation du rôle des chargés d'évacuation : gérer le comportement des évacués, recenser au point de rassemblement.
- Exercice d'évacuation en réel (vertical et/ou horizontal).
- Validation des acquis : questionnaire.
- Etablissement d'un compte Rendu.



Une évacuation incendie dans un bâtiment ou un local professionnel respecte un protocole spécifique pour être efficace et sécurisée. L'intervention des chargés de sécurité (Responsable Evacuation, Guide file /Serre File) jouent un rôle crucial dans une telle situation et garantit la sécurité.

Exercice d'évacuation

FOR-014-S

Sécurité & Santé



Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



1H30 à 2 heures



Sur votre site



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de faire appliquer les consignes de sécurité de votre établissement en toutes circonstances.

Contenu de la formation


- Exercice d'évacuation en réel (vertical et/ou horizontal) .
- Mise en pratique des points abordés en partie théorique,
- Prise en compte des consignes de sécurité,
- Points fondamentaux à maîtriser pour évacuer le bâtiment,
- Rôle pratique des Guides et Serres Files (consignes),
- Exercice d'évacuation (reconnaissance des itinéraires),
- Débriefing des situations rencontrées,
- Aide à la rédaction des consignes d'évacuation,
- Questionnaire de validation des acquis.
- Etablissement d'un compte Rendu.





Pour que l'exercice se rapproche le plus d'une situation réelle, il est possible de simuler un départ de feu avec dégagement de fumée. Cette exercice peut-être complété. Cette formation doit être réitérée tous les 6 mois conformément au Code du Travail R 4227-39 et R 4227-28.


Utilisation & manipulation des moyens de secours

FOR-003-S **Sécurité & Santé**

 Savoir lire le français

 De 1 à 8 personnes

 3 heures 30

 Sur votre site

 Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez sensibilisé aux risques incendie et en mesure de comprendre les fondamentaux de l'extinction et le fonctionnement des Extincteurs et Ria.

Contenu de la formation

- La connaissance des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention dans l'établissement.
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux. Les procédés d'extinction.
- La propagation du feu. La résistance au feu des matériaux et éléments de construction. Les fumées et leurs effets sur l'homme.
- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'incendie armé (RIA). Principes de fonctionnement et mise en œuvre.
- La pratique se fait à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur sur le bac à feu écologique. Le formateur fait intervenir en sécurité chaque stagiaire sur un départ de feu.

N.B. Le lieu de l'exercice, cours, parking..., devra être déterminé à l'avance.



En complément de la partie théorique (en présentiel ou distanciel) il est obligatoire d'effectuer un exercice pratique d'extinction (FOR-014-S) sur feu réel (bac à feu) à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en oeuvre de l'extincteur.

Exercice de manipulations des Extincteurs et Ria

FOR-017-S **Sécurité & Santé**



Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



1 heure 30 à 2 heures



Sur votre site



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous saurez agir lors d'un départ de feu et manipuler des Extincteurs et/ou Ria.

Contenu de la formation

- Rappel des règles de sécurité et de prévention.
- Rappel des dangers de l'incendie.
- Présentation des différents extincteurs et démonstration par le formateur du principe de mise en service.
- Utilisation d'un robinet incendie armé (si besoin).
- La pratique se fait à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur sur le bac à feu écologique. Le formateur fait intervenir en sécurité chaque stagiaire sur un départ de feu.

N.B. Le lieu de l'exercice, cours, parking..., devra être déterminé à l'avance.



Rappel : avoir des extincteurs en bon état de fonctionnement est un objectif à valeur réglementaire (article R. 4227-29 du Code du travail). Cet état dépend principalement de la maintenance et des révisions effectuées sur ces appareils. Cette formation doit être renouvelée périodiquement conformément au Code du Travail R 4227-39 et R 4227-28.

Équipier de Première Intervention (EPI)

FOR-006-S

Sécurité & Santé



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réagir efficacement en cas de début d'incendie, et de prendre les mesures adéquates aux différentes situations en cas d'évacuation.

Contenu de la formation

- Identification des risques incendie et des moyens de lutte.
- Rappel des règles d'évacuation.
- Rôle des guides files et serres files
- Analyse des échanges avec les équipes de secours : donner une alerte fiable et rapide et comprendre les consignes.
- Présentation des moyens d'extinction.
- Visite de l'établissement.
- Utilisation d'extincteurs sur feu réel.
- Exercice d'évacuation en réel.
- Validation des acquis : questionnaire.
- Etablissement d'un compte Rendu.



Cette formation peut-être complétée par la formation Equipier de Seconde Intervention. Avant la formation, nous nous assurerons avec vous de l'emplacement qui pourra être dédié à la formation, pour en assurer le bon déroulement.

Équipier de Première Intervention (EPI) en ERP de type U et J

FOR-006-S

Sécurité & Santé



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réagir efficacement en cas de début d'incendie, et de prendre les mesures adéquates aux différentes situations en cas d'évacuation.

Contenu de la formation

- Lecture des plans de l'établissement pour identifier les risques spécifiques.
- Les classes de feux - Les extincteurs.
- Le système de sécurité incendie (= SSI) avec lecture d'alarme (action réalisée par chaque participant)
- La levée de doute sur place (action réalisée par chaque participant).
- Comment pénétrer dans une pièce et la marche à suivre (action réalisée par chaque participant).
- Le dégagement d'une personne alitée (action réalisée par chaque participant).
- Les consignes et procédures de l'établissement.
- Les guides files et les serres files.
- La translation horizontale et comment la réaliser.
- Vidéos de synthèse
- Extinction sur bac à feu (1 extincteur opérationnel par personne)
- Lecture du S.S.I. d'alarme (action réalisée par chaque participant)
- Réalisation des procédés évoqués en théorie.
- Réalisation d'un exercice de translation horizontale.



Cette formation peut-être complétée par la formation Equipier de Seconde Intervention. Avant la formation, nous nous assurerons avec vous de l'emplacement qui pourra être dédié à la formation, pour en assurer le bon déroulement.

Équipier de Seconde Intervention

FOR-022-S

Sécurité & Santé



Avoir suivi une formation d' Equipier de 1ère Intervention



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en oeuvre tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose votre établissement. Appliquer et faire appliquer les consignes en cas d'incendie. Accueillir et diriger les secours extérieurs en cas de sinistres. Vous connaîtrez les règles de prévention au sein de votre entreprise.

Contenu de la formation

- Rôle et place de l'E.S.I. au sein d'une entreprise.
- Rappel théorique de base sur l'incendie.
- La lutte contre l'incendie.
- Description de vos consignes d'incendie.
- Le permis feu.
- Exercices pratique d'utilisation de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement. Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.
- Exercice d'extinction sur feu réel.
- Exercices pratique d'intervention et d'évacuation à l'intérieur de l'entreprise.
- Mise en œuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise.
- Visite de l'établissement pour identifier les risques particuliers.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Cette formation peut-être complétée par une de nos formations Sensibilisation aux risques électriques et/ou Initiation à l'utilisation d'un Défibrillateur.

Sensibilisation aux Risques Incendie

FOR-023-S **Sécurité & Santé**



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les notions de base de la prévention incendie, reconnaître le risque incendie, manipuler des extincteurs, donner l'alerte, appliquer les consignes relatives à l'intervention et l'évacuation.

Contenu de la formation

- La réglementation ;
- La combustion (définition, le triangle du feu) et les modes de propagation de l'incendie ;
- Développement du feu ;
- L'extinction et les agents extincteurs. Les extincteurs ;
- Définition des missions des chargés d'évacuation ;
- Modalité de l'alarme, de l'alerte ; Mise en sécurité des personnes ;
- Précaution à prendre lors d'une évacuation ;
- Visite de l'établissement pour repérer les moyens d'évacuation.
- Manipulation des extincteurs sur bac à feu.



Cette sensibilisation aux risques incendie peut-être complétée par une formation mise en place des consignes de sécurité ou par un exercice d'évacuation.

Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne 1 ou 2 (SSIAP)

Recyclage

FOR-009/010-S

Sécurité & Santé



Exigences prévues par Arrêté 02/05/05



De 5 à 12 personnes



14 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Permettre à un agent de sécurité incendie et d'assistance à personne d'actualiser ces connaissances en matière de sécurité incendie.

Contenu de la formation

SSIAP 1

- Les principes fondamentaux de la sécurité incendie en E.R.P et I.G.H / Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :
 - Évacuation des occupants
 - Éclairage normal et de sécurité
 - Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Les exercices pratique :
 - Gestion d'une alarme ;
 - Alerte de secours ;
 - Gestion d'une évacuation ;
 - Réception et guidage des secours.
- La conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie :
 - Méthodes d'extinctions de début d'incendie
 - Protection individuelle et mise en pratique sur feux réels de différentes classes d'extincteurs et R.I.A.

SSIAP 2

- Evolution de la réglementation en matière de prévention.
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de Secours
- Gestion du PC en situation de crise
- Formation des agents de l'équipe
- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité



Pour cette formation les stagiaires de SSIAP 1 et 2 devront justifier de 1 607 heures en poste SSIAP1 par une attestation de l'employeur et être titulaires d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans.

Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne 1 ou 2 (SSIAP)

Remise à niveau

FOR-004/005-S

Sécurité & Santé



Exigences prévues par Arrêté 02/05/05



De 5 à 12 personnes



21 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Actualiser ces connaissances en matière de sécurité incendie.

Contenu de la formation

SSIAP 1

- Poste de sécurité
- Ronde de sécurité et travaux de surveillance
- Appel et réception des services publics de secours
- Mises en situation d'intervention
- Mises en œuvre des moyens d'extinction

SSIAP 2

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Gestion du PC en situation de crise
- Formation des agents de l'équipe
- Organisation, fonctionnement et ges-



Les SSIAP1 et 2 devront être titulaires d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans et d'une attestation d'aptitude physique.

Conduite à tenir en cas d'intrusion

FOR-011-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



2 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez conscients des menaces éventuelles, rester vigilants et réagir en cas d'attaque ou d'intrusion dans le respect des textes réglementaires (conforme à la NF C18-510).

Contenu de la formation

- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels électrique.
- Les indices de protection.
- Les fonctions des MATERIELS électriques.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer.
- Visite des installations électriques, pour identifier ceux répondants aux caractéristiques IP2X.
- Manœuvre sur une valise de formation ou un tableau IP2X.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Les entreprises sont exposées aux risques d'intrusion en vue de commettre des actes malveillants. Pour s'en prémunir et préserver son activité, la vigilance doit être constante et s'appuyer sur une démarche de renforcement du niveau de sécurité. Cette formation peut-être complétée par une formation sensibilisation aux risques incendie.

Initiation à l'utilisation d'un Défibrillateur

FOR-019-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à empêcher l'aggravation de la victime en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Contenu de la formation

- L'examen de la victime.
- La Réanimation Cardio-pulmonaire.
- Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- La Réanimation Cardio-pulmonaire chez l'enfant et le nourrisson .
- Précautions d'emploi et cas particuliers .
- Cas concret en exercice d'application.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Depuis le 13 octobre 2016 il est obligatoire d'installer des défibrillateurs dans les ERP (Etablissement Recevant du Public). La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et gestes qui sauvent

FOR-021-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'assurer votre propre sécurité ainsi que celle de la victime, transmettre au service de secours les informations nécessaires, réagir face à une hémorragie ou à une personne en arrêt cardiaque, utiliser un défibrillateur.

Contenu de la formation

- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.
- Alerter.
- Gestes à accomplir face : à un malaise, des traumatismes, des saignements abondants, des obstructions des voies aériennes par un corps étranger, une perte de connaissance, un arrêt cardiaque.
- Exposé, démonstration pratique et apprentissage
- Cas concrets : mise en situation permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé.
- Manipulation du défibrillateur automatisé externe.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.

Seulement 40 % de la population est formé aux gestes qui sauvent. Les accidents peuvent survenir à tout moment et à n'importe quel endroit : dans la rue, sur le lieu de travail, à la maison, etc. Au quotidien comme en situation de crise, ces «gestes qui sauvent» ont un rôle majeur. Ils peuvent contribuer à sauver des vies, en stabilisant des blessés pendant les minutes qui précèdent l'arrivée des services d'urgence. Cette formation peut-être complétée par une formation Equipier de 1ère intervention.



Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

FOR-008-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



14 heures



Sur votre site



Certificat délivré par l'IRNS

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intervenir face à une situation d'accident de travail et de mettre vos compétences au service de la prévention.

Contenu de la formation

- Présentation de la notion de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Études des notions de base en prévention des risques professionnels.
- Prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Connaissance et application des différentes actions «protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir».
- Validation des acquis : épreuves certifiantes.



Il est recommandé à chaque entreprise d'avoir au moins 1 SST sur chaque site. L'IRNS recommande un effectif de 10 à 15 % de salariés SST. Un recyclage d'une durée de 7 heures est nécessaire tous les 24 mois de date à date. L'employeur est tenu d'organiser, après avis du médecin du travail, un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades.

Gestes et postures

FOR-012-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



3 heures 30 à 7 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'améliorer votre qualité de vie au travail, de prévenir les maladies liées à votre activité professionnelle afin d'en diminuer les risques, lors par exemple de la manutention de charges.

Contenu de la formation

- Définition des notions d'anatomie et de physiologie.
- Explication des principales lésions des lombaires et disques intervertébraux.
- Identification des atteintes musculaires, tendineuses et ligamentaires.
- Connaissance des techniques de gestuelle adaptées à l'entreprise et à la sécurité.
- Étude et analyse des facteurs de risques au sein de l'entreprise en fonction des postes de travail.
- Mise en application des techniques de port de charges.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Cette formation est à mettre en place auprès des nouveaux embauchés ou lors de changement de poste. Selon le code du travail Article R4541-1; R4541-4 ; R4541-7 ; R4541-8).
Un recyclage est conseillé tous les 2 ans.

Sensibilisation aux risques électriques

FOR-020-S

Sécurité & Santé



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



3 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires (conforme à la NF C18-510).

Contenu de la formation

- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels électrique.
- Les indices de protection.
- Les fonctions des MATERIELS électriques.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer.
- Visite des installations électriques, pour identifier ceux répondants aux caractéristiques IP2X.
- Manœuvre sur une valise de formation ou un tableau IP2X.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Cette formation peut-être complétée par une de nos formations habilitation électrique selon les niveaux demandés (H0/B0, BR,BS,BE ,B1/B1V,B2/B2V.....).

Habilitation électrique

FOR-001-H **Sécurité & Santé**



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



de 7 à 21 heures



Sur votre site



Certificat d'Habilitation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre électrique ou non électrique dans des locaux réservés aux électriciens, tout en respectant la publication UTE C 18-510.

Contenu de la formation

- Connaissance de la réglementation dans le domaine spécifique de l'électricité.
- Définitions des notions élémentaires sur l'électricité.
- Prévention des accidents.
- Classement des installations.
- Travail en sécurité.
- Réaction face à un accident.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.

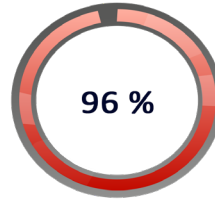
N.B : Ce contenu de formation est adapté selon le niveau d'habilitation requis.



Nos formations d'habilitation électrique définies dans la norme NFC 18-510 ont une durée allant de 1 à 3 jours selon les niveaux demandés (H0/B0, BR,BS,BE ,B1/B1V,B2/B2V.....).
Nous réalisons aussi les recyclages.

Quelques chiffres 2023...

- 1 Nombre de stagiaires formés
- 2 Nombre de clients qui nous ont fait confiance
- 3 Taux de satisfaction



SANTÉ



IGH



CULTURE & PRESTIGE



SPORT ET LOISIRS



HÉBERGEMENT



IMMEUBLES DE BUREAUX



TRANSPORT



OIL & GAS



MARINE



CENTRES COMMERCIAUX



ENSEIGNEMENT



DATA CENTERS & TÉLÉCOMS



INDUSTRIES

DEF c'est aussi 65 ans d'expérience dans tous types d'applications

et 65 ans de confiance

ADP - Basilique Saint Denis - Caisse des Dépôts - Cité des Sciences - CH de Cannes - CHU Henri Mondor - CHU Kremlin-Bicêtre - CERN - Disneyland Paris - EDF - Fort de Rosny - Musée du Louvre - Orange - Plaza Athénée RATP - SNCF - Techno Centre Renault - Thalazur

Et beaucoup d'autres.



Les expertises du Réseau DEF



Réseau international indépendant d'entreprises expertes en sécurité incendie

Un **système de détection incendie** a pour objectif **de déceler et de signaler le plus tôt possible les prémices d'un sinistre**, afin de **réduire le délai de mise en œuvre des mesures de lutte contre l'incendie et d'en limiter l'impact**.

Les Détecteurs Automatiques d'Incendie (DAI), reposent sur différentes technologies qui permettent de rechercher les phénomènes liés à un départ de feu : gaz de combustion, fumée, flamme, chaleur...

Lors d'un incendie, le détecteur est activé, il envoie un signal à la centrale incendie. Ce signal est traduit d'une part en une information claire pour l'utilisateur, et d'autre part, dans le cadre d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), il met en œuvre les automatismes à commander pour protéger les personnes et les biens.

Le Réseau DEF propose une gamme très large de systèmes de détection incendie, permettant de répondre aux problématiques les plus exigeantes. **Détection ponctuelle, linéaire, par aspiration, adressable ou conventionnelle, filaire ou radio : chaque exploitant trouvera au sein du Réseau DEF une réponse adaptée à ses contraintes de site.**

Conditions générales de ventes

ART1 – Les présentes Conditions générales de vente sont conclues et s'appliquent sans restrictions ni réserve entre, d'une part, la SAS La Détection Electronique Française, inscrite au RCS d'Ivry sous le n°7112 056 266 et sise 9, Rue du Saule Trapsy 91300 Massy (ci-après « DEF » ou « notre société ») et, d'autre part, les sociétés commerciales souhaitant acquiescer les produits et prestations proposés par DEF (ci-après « le client »). Toute commande de produit ou prestation implique de la part du client l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document y compris ses conditions générales d'achat. Sauf accord express et formel dérogeant, tout document édité par DEF autre que les présentes conditions générales de vente (notamment catalogues, prospectus etc.) n'a qu'une valeur indicative.

ART2 – **COMMANDE** – Sauf conditions particulières figurant sur le devis, la commande n'est effective qu'à compter du jour de la réception du bon de commande représentant l'intégralité des éléments stipulés dans le devis. A défaut, la commande n'est définitive qu'à l'après-acceptation, par DEF d'un bon de commande. Toute commande passée par fax, mail, verbalement etc. doit être confirmée par l'envoi d'un bon de commande comportant les mentions légales d'identification du client. Les commandes sont irrévoquables pour le client, sauf acceptation expresse de DEF, moyennant une indemnisation en cas de diminution de volume. Toute modification faite par rapport au contenu de la commande initiale acceptée par DEF délie notre société des délais convenus pour son exécution.

ART3 – **FORCE MAJEURE** – La société DEF a la faculté d'annuler ou de suspendre, à tout moment, tout ou partie de ladite commande à raison de cas fortuit ou de force majeure qui empêchent l'exécution de la relation contractuelle. Sont considérés, entre autres, comme tels : les conflits de travail, les intempéries, le manque de moyens de transport, d'énergie et d'approvisionnement. DEF s'engage à informer le client, dans les meilleurs délais, après la survenance de l'événement, de la suspension ou de l'annulation de la commande, lesquelles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

ART4 – **DÉLAI DE LIVRAISON** – Les délais de livraison indiqués dans une commande ne commencent à courir qu'à compter de la réception de la commande définitive et de tous les renseignements et documents nécessaires à la réalisation de la prestation ainsi qu'à la réception de l'acompte lorsqu'il est prévu. Ces délais ne sont donc liés qu'à titre indicatif et sont subordonnés notamment aux délais de livraison de nos fournisseurs et à la disponibilité des transporteurs. Ils peuvent être modifiés à raison de cas fortuit ou de force majeure. Le dépassement des délais ne peut donner lieu à aucune pénalité, indemnité ou retenue, ni annulation de commande en cours, ni engagement de responsabilité de DEF pour les conséquences éventuelles d'un retard, quelles qu'elles soient. En toute hypothèse, la livraison ou l'achèvement dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations, y compris comptables envers DEF.

ART5 – **PRIX** – Nos prix sont stipulés hors taxes départ usine et sans escompte. Ils sont appliqués sur la base du tarif en vigueur, sauf conditions différentes stipulées dans le devis. DEF se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis et ce jusqu'au jour de la conclusion du contrat – si les conditions économiques le justifiaient.

ART6 – **REVISION DU PRIX** : Les prix forfaitaires seront révisés mensuellement avec application à la date de facturation, en utilisant la formule de révision suivante :

$$P = P_0 \times \left[(0,4 \times \frac{IPC}{IPP}) + (0,60 \times \frac{IPC}{IPC_0}) \right]$$

P₀ = Prix initial du contrat P = Prix révisé

IPP = indice de prix à la production à la date de l'émission du devis

IPC = indice de prix à la production à la date de facturation

IPC₀ = indice de prix à la consommation à la date de l'émission du devis

IPC = indice de prix à la consommation à la date de facturation

Les indices de base sont ceux connus au moment de l'émission du devis.

Les contrats de maintenance forant annuellement l'objet d'une facture de régularisation des indices, relatifs à la période, connus avec un minimum de 2%.

ART7 – **FACTURATION** – Toute livraison même partielle fera l'objet de la facturation correspondante. Toute facturation d'un montant inférieur à 300 € HT sera majorée de 50 € HT, représentant les frais de dossier. Toute heure commencée est due. Au-delà de la première heure, la facturation est effectuée par ½ heures.

ART8 – **CONDITIONS DE PAIEMENT** – Pour tout client non couvert par l'assurance crédit de DEF et ne possédant pas une ligne de crédit chez DEF, le paiement est dû simultanément à la commande. Pour les clients satisfaisant aux exigences d'une couverture financière acceptée par DEF, toute commande devra être accompagnée d'un acompte de 30% réglé par chèque, le solde par traite à 30 jours sur compte ou factures au fur et à mesure de l'exécution des prestations ou de la livraison. Les traites et les billets à ordre doivent être établis ou retournés dans les délais prévus par le Code de Commerce. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement effectif avant l'échéance fixée.

ART9 – **DÉFAUT DE PAIEMENT** – De convention expresse et sauf recours sollicité à temps et accordé par DEF, le défaut de paiement de nos fournitures et prestations à l'échéance fixée, l'absence de retour de traite et billet à ordre ou le défaut de transmission de mandatement dans les délais légaux ou conventionnels entraînent, sans mise en demeure préalable :

- le paiement d'un intérêt égal à 3 fois le taux de l'intérêt fixé par la BCE en vigueur, majoré de 10 points, exigible sur simple demande de notre société et d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 40 euros,

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu,

- l'exigibilité à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme réclamée, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels,

- la suspension de toutes les prestations de DEF. Cette suspension est réputée imputable au client qui en supportera toutes les conséquences.

La vente pourra être résolue de plein droit, 48 heures après réception d'une mise en demeure par lettre recommandée, non suivie d'effet, dans le cas où un retard de paiement surviendrait à l'échéance.

ART10 – **TRANSFERT ET LIVRAISON** – Quel que soit le mode d'expédition, nos marchandises voyent aux frais, risques et périls du client. Il lui appartient de contrôler le ou les colis à l'arrivée et, pour toute avarie ou manquant constaté, d'en aviser le transporteur et DEF par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours sous peine de forclusion

ART11 – **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** – Les produits livrés par DEF ne deviendront propriété du client que lorsque celui-ci en aura intégralement acquitté le prix et ce en vertu de la législation en vigueur. DEF, en cas de défaut de paiement, pourra reprendre possession des produits livrés. Le client ne pourra donc en disposer en quelque manière que ce soit sans l'accord préalable de DEF. Le défaut de paiement, néanmoins à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ce matériel ainsi que la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner. En cas de défaut de bilan, cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire, le client devra en aviser immédiatement DEF pour qu'un inventaire soit dressé et que la clause de réserve de propriété soit appliquée. Le client dans ce cas s'interdit de poursuivre la vente du matériel sans accord écrit de notre société qui pourra revendiquer entre les mains des sous-acquéreurs le prix du matériel vendu qui n'aura pas été payé par le client à l'échéance. D'une manière générale, DEF est subrogée dans tous les droits du client vis-à-vis des sous-acquéreurs et des tiers, et le client s'engage à fournir à notre société son complet concours pour faire valoir ces droits. Notre garantie, même si elle court, ne pourra être mise en jeu qu'après paiement intégral du matériel ou des travaux.

ART12 – **PROPRIÉTÉ DES LOGICIELS** – L'acheteur n'acquiert pas, sauf convention particulière contraire, la propriété ou la licence des logiciels incorporés sous quelque forme que ce soit dans le matériel vendu par DEF. Néanmoins, DEF pourra concéder des droits de licence non exclusifs sur ses logiciels à l'acheteur, sous certaines conditions.

ART13 – **GARANTEE - RESPONSABILITE** – Sauf stipulation contraire, la garantie est de un an à dater du jour de l'emlevement ou de la livraison du matériel, ou de la réception des prestations réalisées par DEF, objet du bon de commande. En cas de vente de matériel la marchandise livrée est réputée avoir été essayée et testée par le destinataire qui prend de ce fait toute responsabilité sur son usage ultérieur. La garantie ne s'applique que sur le caractère intrinsèque du matériel et non sur l'usage qui en est fait ou le système auquel il appartient. Les frais de dépose et repose ne sont pas pris en charge par notre société. En aucun cas, le matériel, sur lequel une pièce défectueuse sera à changer ou à réparer ne pourra être remplacé par DEF. Notre garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement de pièces reconnues par nous défectueuses, et tout retour de matériel défectueux est effectué en notre pays. Toute société ne garantit les dysfonctionnements d'un ouvrage ou système qu'à la condition qu'elle ait procédé ou fait procéder sous sa responsabilité à la conception et à l'installation complète de l'ouvrage. Tout défaut de conformité ou vice apparent doit être signalé dans les 3 jours suivant la réception, à défaut, le silence vaut acceptation. La démonstration de tout vice de fabrication ou fonctionnement doit être formulée par écrit dans les 5 jours suivants leur découverte. Il appartiendra au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Les frais de retour seront à la charge de DEF dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés par DEF. Si le vice apparent ou le manquant est effectivement constaté par DEF, le client ne pourra demander que le remplacement desdits articles sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou résolution de la commande. Toute intervention sollicitée par le client sur un matériel reconnu en bon état de fonctionnement sera facturée. Le retour du matériel ou un dysfonctionnement de l'ouvrage ne dispense pas du règlement à l'échéance prévue. Toute utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions fournies par DEF, toute transformation ou modification d'une manière quelconque du matériel ou de l'installation vendue, toute réparation ou intervention quelconque d'une personne extérieure au service après-vente de DEF entraîneront la cessation de la garantie. De même, la garantie est exclue lorsque la défaillance résulte de la force majeure, de cause extérieure au matériel plus particulièrement liée à l'environnement électromagnétique ou électrique, de l'usage normale. Pour la cas où la responsabilité de DEF serait véritablement démontrée, et quelles que soient la nature et la cause du dommage invoqué, cette responsabilité ne pourra être engagée qu'à hauteur des sommes encaissées par le Client au titre du contrat ou du bon de commande.

ART14 – **DÉTECTEURS IONIQUE** – Pour les prestations d'installation et/ou de dépose de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation, l'acheteur se verra remettre par DEF, au plus tard au jour de la livraison, un document spécifiant les conditions de reprise desdits détecteurs. Un exemplaire dudit document sera conservé par DEF.

ART15 – **SUBSTANCES DANGEREUSES**

Obligation d'information du Client – Le Client s'engage à avertir la société DEF par courrier recommandé avec AR, si le bâtiment objet du présent Contrat nécessite ou non une habilitation N1 et N2 (« habilitation pour les risques chimiques ») et/ou contient : De l'amiante ; Des locaux ATEX (Atmosphère Explosive) ; Du plomb. De façon générale, le Client doit impérativement indiquer à la société DEF toute spécificité pouvant avoir un impact sur la santé et/ou la sécurité de ses collaborateurs (salariés et sous-traitants). Droit de retrait de la société DEF – En l'absence de retour du Client, le devoir de précaution oblige la société DEF à considérer que les locaux sont susceptibles de contenir une substance dangereuse. Le cas échéant, le Contrat, ne prévoyant ni les formations, ni les qualifications, ni les EPI nécessaires à la réalisation des prestations en toute sécurité, fera l'objet d'une analyse particulière pouvant nécessiter la signature d'un avenant. Par ailleurs, les collaborateurs de la société DEF seront en droit d'exercer leur droit de retrait en cas de découverte d'une spécificité pouvant avoir un impact sur leur santé et/ou leur sécurité. Dans cette hypothèse, la société DEF ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de l'une de ses obligations contractuelles. Le Client s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre afin que la société DEF puisse reprendre l'exécution de son contrat dans les meilleurs délais. Tous les frais supportés par la société DEF du fait de la suspension du contrat pourront être refacturés par cette dernière au Client sur présentation de justificatifs.

ART16 – **ECO-COORDINATION** – Conformément à l'article R.543-181 du Code de l'environnement, DEF adhère à Eco-organisme ESR sous le numéro de compte 105140 chargé de la collecte, de l'emlevement, du traitement, et du recyclage des DEEE professionnels. Le prix unitaire hors taxes des produits n'intègre pas l'écoparticipation, le détail de cette dernière étant mentionné dans le devis et la facture. L'écoparticipation ne pouvant faire l'objet d'une réfaction, celle-ci sera déduite du prix unitaire hors taxes des produits, pour le calcul des remises, rabais, ristournes et escomptes.

ART17 – **CLAUDE RESOLUTOIRE** – En cas de défaut de paiement, force majeure, arrêt prolongé des travaux, mise dans l'impossibilité de réaliser les ventes ou les travaux, changement dans la situation du client, le contrat ou le bon de commande peut être résilié ou annulé par DEF après mise en demeure restée huit jours sans effet, sans préjudices des Dommages et Intérêts qui pourraient être réclamés.

ART18 – **TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL** – DEF s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément aux dispositions issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »).

ART19 – **EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES** – DEF est enregistrée au registre des producteurs de la filière EEE (Équipements Electriques et Electroniques) conformément à l'article L541-10-10 du Code de l'Environnement. L'ADEME lui a attribué l'identifiant unique FR.007263.05U0G qui atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ecowatt.

ART20 – **JURIDICTION ET LOI APPLICABLE** – En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent et la loi applicable sera la loi française et, ce, nonobstant toutes clauses contraires et même s'il y a pluralité de défendeurs en appel de garanties.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivant :
ACTIONS DE FORMATION

Suivez nous actualités sur :



Plus d'informations sur :



<https://www.defonline.com/service/formation/>

Pour toutes demande de renseignements ou de réclamations concernant nos formations :

formations-clients@reseau-def.com

Organisme de Formation
Parc d'activités du Moulin de Massy
9 rue du Saule Trapu - BP 211
91882 MASSY Cedex
01.60.92.75.23
Organisme agréé déclaré sous la référence n°
11910353191.

